méthodique et qu'il écrit sans charabia ». Il insiste principalement sur le côté malheureux et injuste de l'ouvrage, et signale avec vigueur les erreurs de l'auteur surtout dans sa première partie, où il traite de l'Eglise et de l'école.

« Je ne crois pas, écrit Raphaël Gervais, que M. Siegfried soit ce qu'on peut appeler un penseur, au moins son livre ne m'en donne point l'idée. C'est un esprit clair, net et positif, qui s'assimile facilement et rend avec une limpidité parfaite tout ce qu'il s'est assimilé. Ce n'est ni une source, ni un fleuve, c'est une éponge : il n'en sort que ce qu'elle a reçu ».

« Somme toute, le problème des deux races est bien posé, plus nettement qu'il ne l'a jamais été. Mais il est plus facile de poser le problème que d'en dégager sûrement l'inconnu ».

Voici quelques-unes des erreurs que l'écrivain de la *Nouvelle-France* relève avec une vigoureuse maîtrise.

Le régime de la province de Québec sur la question de religion, n'est pas celui de l'oppression ; mais il n'est pas non plus celui de la religion d'Etat. L'Eglise romaine n'est pas seule à jouir de certains privilèges, comme le laisse entendre M. Siegfried.

L'Eglise romaine perçoit de ses fidèles une redevance qui est exigible devant les tribunaux ; mais l'Eglise anglicane « a été une fois pour toute dotée par la Couronne aux frais du pays », ce dont ne parle pas l'auteur de « Le Canada — Les deux races ».

M. Siegfried dit que dans la province de Québec, l'évêque, assisté du conseil de fabrique, peut frapper les contribuables d'une taxe spéciale. Or, tel n'est point le cas. La taxe spéciale — la répartition — ce sont les contribuables francs-tenanciers qui la votent et la perçoivent.

Du reste, et M. Siegfried se [illegible] de le faire ressortir, en échange de la reconnaissance de quelques droits qui lui sont naturels, l'Eglise catholique romaine s'est chargée (dans notre pays) à peu près gratuitement du service des pauvres, des